

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECHY**



Délibération N° 2024-09-24

Le **VINGT TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE**, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réuni, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 16 Septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SZATNY.

Présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Corinne TABAKA, Marie-France ROGER, Monique PASTORET, Patricia DELCOURT, Sylvie CAUMONT, Corinne BEAREZ, Lahcen AZEROUAL, Gérard BROCHARD, Charles VAILLANT.

Représenté : Monsieur JOOS Bernard (procuration donnée à Marie-France ROGER).

Absents excusés : Mesdames : LEVRAY Claudine, Laëtitia WALQUAN, Monsieur Aldo ZACCARDI.

Secrétaire de Séance : Madame ROGER Marie-France.

TARIFS DES ALSH, GARDERIE, PAUSE MERIDIENNE (MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 24 JUIIN 2024)

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de modifier les tarifs concernant la pause méridienne des 6/11 ans, suite à une erreur matérielle dans la délibération du 24 Juin 2024.

Le tarif du repas pour la tranche 6/11 ans est de 2.55 euros et non pas 3.20 euros, comme indiqué dans les deux dernières lignes du tableau de la précédente délibération.

Les tarifs sont donc modifiés comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS DE L'HEURE	PAUSE MERIDIENNE 2H00- 3/5ans	PAUSE MERIDIENNE 2H00-6/11 ANS	PAUSE MERIDIENNE 2H00-ADOS	PAUSE MERIDIENNE 2H00-EXTERIEURS
-369 €	0.22 c	0.44+2.40 €= 2.84 €	0.44+2.55 €= 2.99 €	0.44+3.20 €= 3.64 €	0.25+5 € = 5.25 €
370 à 499 €	0.42 c	0.84+2.40 €= 3.24 €	0.84+2.55 €= 3.39 €	0.84+3.20 €= 4.04 €	0.45+5 € = 5.45 €
500 à 700 €	0.57 c	1.14+2.40 €= 3.54 €	1.14+2.55 €= 3.69 €	1.14+3.20 €= 4.34 €	0.60+5 € = 5.60 €
700 €+	0.60 c	1.20+2.40 €= 3.60 €	1.20+2.55 €= 3.75 €	1.20 + 3.20 €= 4.40 €	1+5 € = 6 €

Le Conseil d'Administration du CCAS,

A l'unanimité, **ACCEPTE** la proposition de son Président pour modifier les tarifs selon les motifs évoqués ci-dessus.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,

Jean-Michel SZATNY

Télétransmis le 30 Septembre 2024

Publié sur le site de la ville le 03 Octobre 2024